

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social :18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatif au 2^{ème} trimestre 2025.

Désignation en milliers de dinars	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Juin-25	Juin-24	Décembre- 2024*	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	366 786	377 037	725 785	719 303	1 489 129	0,9%
INTERETS	250 950	277 257	502 968	530 679	1 080 707	-5,2%
COMMISSIONS EN PRODUITS	37 312	39 298	73 065	74 538	159 556	-2,0%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	78 524	60 482	149 752	114 086	248 866	31,3%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	190 205	180 581	379 731	356 633	744 901	6,5%
INTERETS ENCOURUS	186 438	177 167	372 494	350 110	730 043	6,4%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 767	3 414	7 237	6 523	14 858	10,9%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	176 581	196 456	346 054	362 670	744 228	-4,6%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 340	1 654	4 108	3 469	6 673	18,4%
5- CHARGES OPERATOIRES	68 268	66 288	138 750	134 559	261 180	3,1%
FRAIS DE PERSONNEL	48 206	47 616	97 843	95 528	189 448	2,4%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	20 062	18 672	40 907	39 031	71 732	4,8%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	3 668 613	2 719 582	3 228 792	34,9%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	105 363	137 760	107 669	-23,5%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	3 563 250	2 581 821	3 121 123	38,0%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 287 575	10 820 519	10 576 707	-4,9%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT :	-	-	9 459 793	9 274 472	9 008 552	2,0%
DEPOTS A VUE	-	-	2 672 428	3 254 096	2 736 544	-17,9%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	4 009 635	3 698 289	3 904 958	8,4%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 538 638	1 309 970	1 564 738	17,5%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 333 219	1 281 285	1 281 681	4,1%

*Données auditées

1) L'encours des crédits fin Juin 2025 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE

AU 30/06/2025

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise au marché principal de la côte de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2025.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/06/2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au deuxième trimestre de l'exercice 2025.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du deuxième trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 288 MDT à fin Juin 2025, contre 10 821 MDT à fin Juin 2024, soit une diminution de **4,9%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 460 MDT à fin Juin 2025, contre 9 274 MDT à fin Juin 2024, soit une augmentation de **2%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont évolué de **17,5%**, pour atteindre 1 539 MDT à fin Juin 2025 contre 1 310 MDT à fin Juin 2024.
- **Les produits d'exploitation bancaires** ont atteint 726 MDT à fin Juin 2025 contre 719 MDT à fin Juin 2024, soit une évolution de **0,9%**.
- **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint 380 MDT à fin Juin 2025 contre 357 MDT à fin Juin 2024 soit une hausse de **6,5%**.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **346,1** MDT à fin Juin 2025, contre **362,7** MDT à fin Juin 2024, soit une diminution de **4,6%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **4,8%**, pour atteindre 41 MDT à fin Juin 2025 contre 39 MDT à fin Juin 2024.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **2,4%**, pour atteindre 97,8 MDT à fin Juin 2025 contre 95,5 MDT à fin Juin 2024.
- **La BH Bank, la première banque de la place ayant publié son premier rapport Extra Financier au titre de l'exercice 2024 :**

En réponse aux exigences de la Bourse des Valeurs Mobilières en matière de transparence Extra Financière, la BH Bank a publié son premier rapport extra Financier au titre de l'exercice 2024, réaffirmant ainsi son engagement d'inscrire ses actions dans une dynamique de responsabilité, de transparence et de création de valeur partagée.

- **La BH Bank confirme sa certification MSI 20000 :**

La BH Bank a confirmé sa certification MSI 20000 attribuée par COFICERT, important et prestigieux Organisme International de Certification. La certification MSI 20000 renseigne sur les hauts standards en matière de solidité et de performance financières, ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance financière.